

Je déplore ce genre de mesure prise par le gouvernement du Canada. En plus des difficultés qu'éprouvent les deux industries que j'ai mentionnées, le magasinage outre-frontière pose aussi un problème dans ma région.

C'est avec beaucoup de regret que je vois la société Neilson expédier des quantités énormes de tablettes de chocolat—tous les enfants mangent du chocolat—aux États-Unis, où elles se vendent 20c. moins cher chacune.

Je prie instamment le gouvernement de réfléchir à certaines des mesures qu'il a prises et d'aider l'économie de ma région et de ma circonscription à reprendre son élan.

* * *

LE PRIX POUR ACTIVITÉS HUMANITAIRES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis très heureux d'informer la Chambre du fait que vous avez reçu, dimanche, le Prix pour activités humanitaires, décerné par la communauté juive de Vancouver. Je vous en félicite.

Cet honneur vous a été attribué en raison du travail que vous avez accompli, au fil des années, afin d'aider les immigrants juifs de l'URSS et de favoriser la réunion de nombreuses familles, ce qui a pour effet de susciter un espoir nouveau chez un grand nombre d'autres familles.

Il est intéressant de noter qu'on compte maintenant par centaines de milliers le nombre de Juifs qui quittent l'URSS, principalement pour entreprendre une vie nouvelle en Israël, mais aussi ailleurs.

Il convient de souligner que cet hommage coïncide avec le miraculeux pont aérien qui a permis à 15 000 Juifs d'Éthiopie de se rendre en Israël. Cet exode constituait l'aboutissement d'une opération entreprise il y a plus de trois ans.

Je vous félicite encore une fois de cet honneur bien mérité.

Article 31 du Règlement

LA COMPAGNIE AÉRIENNE CITY EXPRESS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en juin 1986, Rick Brennan du journal *The Windsor Star* a présenté une demande en vertu des dispositions sur l'accès à l'information, afin d'obtenir du ministère des Transports le dossier en matière de sécurité de la compagnie aérienne City Express. M. Brennan est finalement parvenu à obtenir récemment les documents demandés, soit après un délai de près de cinq ans, le plus long dans l'histoire de la *Loi sur l'accès à l'information*.

La demande ne portait pas sur des renseignements personnels. Elle avait plutôt trait au dossier en matière de sécurité d'une compagnie aérienne qui transportait des milliers de voyageurs à chaque semaine. L'intéressé et le public en général avaient sûrement le droit de savoir sans tarder si cette compagnie aérienne respectait les normes du gouvernement fédéral en matière de sécurité et, si ce n'était pas le cas, ce que faisait le gouvernement pour assurer le respect de ses normes.

Les documents qui ont finalement été remis à M. Brennan la semaine dernière révèlent que le dossier de la City Express n'était pas bon. Ce qui est encore plus troublant, c'est que les renseignements obtenus donnent à penser que le ministère ne s'est pas montré aussi strict qu'il aurait dû l'être afin que la compagnie aérienne respecte les normes.

Il est également troublant que l'avocate du ministère de la Justice ait reconnu ne pas avoir fait d'efforts particuliers afin d'obtenir ces renseignements. Ce cas illustre la nécessité de procéder à une révision de la loi en vigueur. Il montre aussi que le gouvernement doit appliquer cette loi avec plus de rigueur.

Il convient de féliciter M. Brennan et le *Windsor Star* de leur persistance au cours des cinq dernières années, mais ces efforts n'auraient pas dû être nécessaires. Les voyageurs et tous les Canadiens méritent mieux.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre responsable de la réforme constitutionnelle a déclaré hier qu'il tient à la participation des autochtones au comité spécial qui sera mis sur pied cet automne afin d'en arriver à un consensus sur la Constitution. Je pense qu'il s'agit d'une très bonne initiative. J'aimerais que le ministre précise à la Chambre de quelle façon il entend faire participer les autochtones.